

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

AÉRODROME

31 / 22_080 - CENTRE EUROPÉEN DES MOBILITÉS NOUVELLES - ADHÉSION DE LA VILLE D'ALBI À L'ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission ressources organisation du 15 juin 2022

Service pilote : Centre Européen des Nouvelles Mobilités

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland GILLES

Roland GILLES, rapporteur,

La ville d'Albi porte un projet de centre européen des mobilités nouvelles – Albility - qui a pour ambition de contribuer au développement et au déploiement de la filière hydrogène et des nouvelles mobilités décarbonées.

Albility sera mis en oeuvre sur un foncier propriété de la ville regroupant : le circuit automobile, l'aérodrome et le parc des expositions d'Albi.

En ce qui concerne l'aérodrome, il est géré par la ville d'Albi depuis le 1er janvier 2016. Ouvert à la circulation aérienne publique et utilisé pour le transport aérien (national et international) ainsi que pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (aviation légère, hélicoptère et montgolfière), il dispose d'une piste bitumée, longue de 1 560 mètres et large de 30 et est doté :

- d'une aire de stationnement de 12 000 m²;
- d'un aérogare de 120 m² (capacité de traitement de 30 000 passagers par an);
- de hangars d'une surface totale de 1 400 m²;
- d'une station d'avitaillement en carburant (100LL et Jet A1);
- d'une station de distribution d'hydrogène
- d'un balisage diurne et nocturne (feux haute intensité) ;
- d'un indicateur de plan d'approche (PAPI) pour chaque sens d'atterrissage ;
- d'un système d'atterrissage aux instruments (ILS) pour le sens d'atterrissage

Cet ensemble autodrome-aérodrome offre aujourd'hui 2 000 m² bâtis, 12 000 m² de parking, 400000 m² de terrain.

Consciente du potentiel de ces dispositifs et de l'importance de promouvoir les innovations en matière de transition énergétique dans le domaine de la mobilité, la Ville d'Albi s'engage à la contribution de ces équipements à cet objectif.

Sur la thématique de la mobilité aérienne, depuis quelques années déjà, des entreprises qui développent des avions légers et des drones décarbonés effectuent des essais sur le site albigeois. Afin d'étoffer cette activité, la ville d'Albi souhaite adhérer à Aerospace Valley qui est le premier pôle de compétitivité européen de la filière aérospatiale.

Cette association, créée en 2005, contribue au développement et à la compétitivité de ses membres par l'innovation en favorisant les projets collaboratifs de recherche et développement.

Aerospace Valley est un acteur régional reconnu aux niveaux national, européen et mondial. Ce pôle a entre autre pour ambition de positionner les acteurs de l'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine en pionniers de la transition écologique des filières aérospatiales, de dynamiser l'innovation, de faciliter l'évolution des

compétences sur le territoires en phase avec les besoins émergents de la croissance.

Aerospace Valley anime et favorise les échanges d'un réseau dynamique de renommée internationale. Elle accompagne le montage de projets collaboratifs d'innovation, afin de maximiser les chances d'obtention de financements. Enfin, l'expertise de ce pôle contribue au développement, à la croissance, à la transformation et favorise l'accès à de nouveaux marchés.

Aerospace Valley, ce sont plus de 800 membres, 150 événements par an, 13 000 contacts et 675 projets financés (pour un montant de 1,6 Mds € investis et 682 M€ d'aide publique)

Riche de la diversité de son écosystème composé de grands groupes, petites et moyennes entreprises, start-ups, laboratoires de recherche, acteurs publics, académiques et centres de formation, Aerospace Valley est l'unique communauté au monde qui fédère la totalité des acteurs de la chaîne de valeur sur l'ensemble des segments de l'aéronautique.

Aussi, il paraît important que la ville d'Albi puisse adhérer à Aerospace Valley pour bénéficier de son expertise, son accompagnement et son réseau en matière d'expérimentations et d'essais pour la mobilité aérienne décarbonée.

Les membres du Conseil municipal sont invités à valider l'adhésion de la ville d'Albi à l'association Aerospace Valley dont la cotisation annuelle est de 2 875 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association Aerospace Valley, ci-après annexés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'adhésion de la ville d'Albi à l'association Aerospace Valley.

AUTORISE

madame le maire à signer les différents actes nécessaires à l'adhésion de la ville d'Albi à l'association Aerospace Valley et à nommer un représentant qui participera aux différentes instances de l'association.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 011 – fonction 020 – nature 6281 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

The logo for SLO (Service de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 081-218100048-20220627-22_080-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.